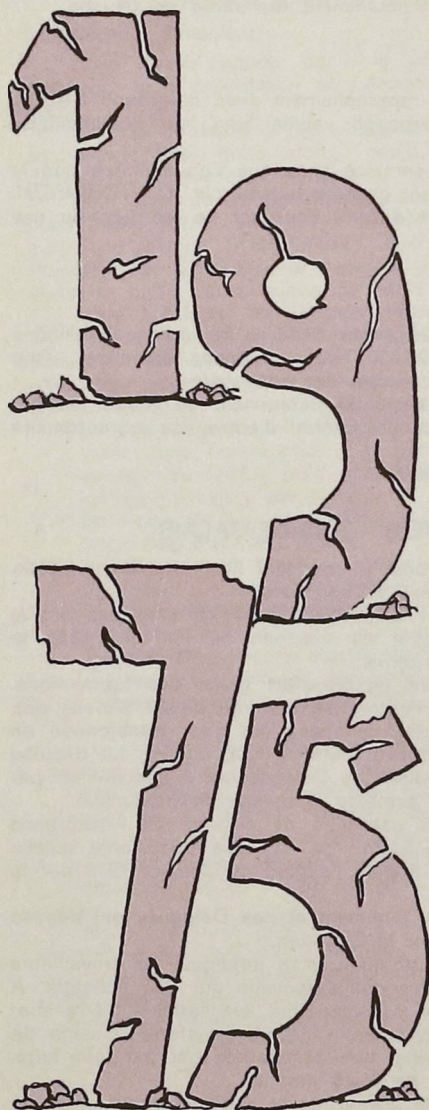


LA CRISE

Prendre l'initiative à tous les niveaux



L'inflation se développe — 1974 va connaître une montée des prix de 17 à 18 %. Le nouveau Président et son gouvernement ont caché longtemps la situation faite aux Français qui, non seulement est due à la crise économique internationale, mais également aux choix économiques du précédent ministre des finances qui était... VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Bien sûr, le pouvoir a pris l'initiative dans certains domaines ; des « réformes » ont pris corps :

- on veut libéraliser la vie sociale et privée (contraception, divorce, majorité à 18 ans, etc.),
- on veut diminuer le nombre de marginaux dans la société (réforme pénitentiaire, mesures pour les personnes âgées, les femmes),
- on laisse une place à l'opposition politique pour obtenir une machine mieux huilée,
- on vient de décider contractuellement d'accorder le maintien du salaire pour 3 mois, reconductible tous les 3 mois jusqu'à 1 an, pour les chômeurs victimes de licenciements économiques. Le but : répondre le mieux possible au développement actuel du chômage.

Il ne serait pas sérieux de dire que ces décisions ne portent pas à conséquence.

Elles sont des réponses à des problèmes réels, souvent développés par la gauche et la C.F.D.T., et qui visent dans l'esprit du pouvoir, tout à la fois d'ôter à cette gauche certains de ses thèmes et de moderniser la société française, en lui donnant des mœurs et une structure sociale à la hauteur des sociétés capitalistes avancées.

Mais jusqu'à présent, le fameux changement ne porte que sur la périphérie, sur la vie civile et PAS SUR L'ESSENTIEL : la vie quotidienne des Français face aux difficultés économiques. L'ESSENTIEL AUJOURD'HUI C'EST L'INJUSTICE, L'INEGALITE, AGGRAVEES PAR L'INFLATION, LA RAPIDE MONTEE DES PRIX.

Or, les mesures gouvernementales ne sont pas efficaces : certes la crise internationale apparaît sévère et durera plus longtemps que ne le prévoyait le Gouvernement il y a quelques mois. Mais la France pouvait faire face beaucoup mieux qu'elle ne l'a fait.

Que constatons-nous ? Montée ultra-rapide des prix, montée du chômage, variable selon les secteurs et les couches de la population (femmes et jeunes) Que font les travailleurs ? ils attendent, non pas parce qu'il n'existe aucun motif de mécontentement, mais parce que le matraquage gouvernemental fait apparaître la crise actuelle comme une fatalité.

Editorial

(suite de la première page)

Nous disons : non, la situation peut être maîtrisée. Il faut s'en donner les moyens. Certes des solutions politiques de gauche sont possibles. Mais peut-on attendre une solution aux problèmes d'emploi d'une victoire hypothétique de la gauche ? Certes non. Il faut attaquer ce problème par tous les bouts : c'est le sens de la campagne nationale sur l'emploi lancée fin octobre, c'est le sens de notre combat quotidien sur l'augmentation des effectifs, la réduction du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail.

L'INITIATIVE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS ORGANISATIONS SYNDICALES DOIT SE DEVELOPPER A TOUS LES NIVEAUX ET DANS TOUS LES DOMAINES, face à un gouvernement qui bouge mais qui ne traite pas l'essentiel, face à un patronat qui lâche sur les salaires mais en se contentant d'appliquer « secrètement » une échelle mobile, donc ne donnant pas une amélioration du pouvoir d'achat.

Nos luttes doivent être développées partout : à l'échelon de l'établissement comme à l'échelon interprofessionnel, à l'échelon de l'entreprise comme à l'échelon de la Convention Collective Nationale.

Mais nous ne réussirons à gagner que si l'action démarre dans l'entreprise.

- sur les salaires : l'obtention d'un barème de salaires garantis à la hauteur des possibilités de nos professions, ne sera possible que si nous ouvrons des brèches dans certaines grosses entreprises. En effet, à l'échelon national les patrons se retranchent toujours derrière les difficultés des petites.
- sur l'emploi : la bataille nationale ne peut réussir que si l'on se bat sur une augmentation des effectifs, sur l'utilisation normale des capacités des travailleurs, et aussi sur les garanties nécessaires en cas de licenciements toujours possibles.
- sur les classifications : les négociations piétinent — nos revendications supposent une négociation dans l'établissement. Pour développer le rapport de forces et se préparer à la négociation développons nos objectifs d'ensemble dans l'unité entre les catégories.

L'heure est aux initiatives multiples sur des objectifs communs à toutes les catégories.

ILS AGISSENT... ...D'AUTRES SUIVRONT

La Fédération a connu récemment des conflits significatifs, d'autres sont en cours. Tous ne peuvent être cités. Nous y reviendrons.

ISOTUBE A MARQUETTE (NORD) TRANSFORMATION MATIERES PLASTIQUES

Ils s'opposent au puissant trust Nobel/Bozel qui n'a racheté leur entreprise que pour mieux les piller.

En apprenant fin septembre, la fermeture de leur usine pour la fin de l'année, les 50 travailleurs d'Isotube considèrent avoir franchi une étape de plus dans le conflit qui les oppose au trust Nobel/Bozel.

Ce conflit qui a pour origine la mauvaise gestion et l'incompétence à tous les niveaux dénoncées par la section CFDT a débuté fin juin après l'annonce du transfert d'une chaîne de fabrication à l'usine de Vitry.

En s'opposant au déménagement prévu, en remettant en service une machine précédemment démontée, en prenant l'initiative d'assurer les commandes malgré la « démission » du personnel d'encadrement, nos camarades ont fait obstacle à la décision du trust qui souhaitait une liquidation en douceur.

Ils s'attendent de ce fait à la décision de fermeture, mais sont prêts à réagir dans la mesure où ils ont su, ces derniers mois s'assurer du soutien de la population locale et mettre à contribution notamment les partis de gauche.

HUTCHINSON MAPA-FIT

Après l'annonce par la direction d'un rapprochement avec le groupe SALPA, les travailleurs attendent toujours que la direction veuille bien leur communiquer des renseignements plus précis.

En attendant il ne se passe pas une semaine sans que l'on annonce que la S.N.P.A. TOTAL ou d'autres groupes souhaitent prendre le contrôle d'HUTCHINSON.

Alors les travailleurs pour qui les prend-t-on ? Pourquoi ne les tient-on pas informés ?

RIPOLIN GEORGET - FREITAG

La société annonce fin juin un bénéfice de 848.000 FF après 2 Millions 470.000 F d'amortissements et 3 Millions 420.000 F pour créances douteuses. Tout va donc pour le mieux apparemment dans le monde des capitalistes.

Mais du côté des travailleurs, on licencie 39 personnes, on réduit les horaires à 32 heures, on refuse de réunir un comité central d'entreprise extraordinaire sur les problèmes de l'emploi.

Alors les perdants dans l'affaire, qui est-ce ?

BAINOL & FARJON (SAMER) - PAS-DE-CALAIS

Ils remettent en cause le pouvoir patronal et prennent l'initiative d'une action offensive pour garantir leur EMPLOI et l'avenir de leur ville.

280 salariés dont 139 adhérents CFDT s'opposent depuis 6 semaines à une réorganisation de leur entreprise, préjudiciable au maintien de l'effectif dans le court terme et à la vie de leur Usine à long terme.

Avertis officiellement début septembre du transfert d'une des fabrications, la plus importante, dans la 2ème Usine de l'entreprise distante de 26 km, ils ont, dès le 4 Septembre, déclenché une grève des cadences qui s'est transformée en grève illimitée avec occupation le 24 SEPTEMBRE dernier. L'occupation fut décidée après une riposte patronale tendant à discréditer les Délégués et à sanctionner pécunièrement les travailleurs en prenant pour prétexte la baisse de production.

Une deuxième riposte patronale n'eut pas plus de succès. En l'occurrence un jugement en référé faisant obligation de fournir au CE tous documents qu'elle aurait dû, par ailleurs, remettre ainsi que le stipule l'accord du 3 mars 1970 sur la sécurité de l'emploi dans la CHIMIE.

A ce jour, la Direction a fait appel du jugement et nos Délégués ont déposé une requête pour non respect du jugement par la Direction.

Par leur action tant au plan revendicatif qu'au plan juridique, les travailleurs se refusent à gérer les conséquences sociales d'une décision qui leur échappe. A noter, au surplus, que les fabrications restant à Samer sont susceptibles d'être supplantées à long terme par celles que le patron envisage de transférer. L'usine de SAMER étant pratiquement la seule de la ville, nos camarades, ont par leur lutte, la ferme intention de garantir l'emploi futur de leurs enfants.

Une victoire est intervenue. L'usine de Samer devra toujours représenter au moins 38 % de l'effectif total de la Société.

AU JOINT FRANÇAIS : LA CFDT MAJORITAIRE

ELECTIONS DELEGUES DU PERSONNEL 24.10.1974				
	T & S collège ouvrier	T & S collège employé	T & S collège maitrise	T & S collège cadres
C.F.D.T.	3 sièges s/6 320 voix	1 siège 35 voix	1 siège 38 voix	
C.G.T.	2 sièges 240 voix			
C.F.T.C.	1 siège 115 voix			
C.G.C.				1 siège

Commentaires

La CFDT consolide ses positions sensiblement par rapport aux élections DP d'il y a un an. Elle gagne 1 siège suppléant, progresse de 5 à 6 % des voix par rapport aux inscrits, par rapport aux élections du CE du 30 avril 1974 où nous avions enregistré un recul en raison d'une erreur tactique et néanmoins fondamentale de 2 de nos élus au CE sortant.

Elle obtient sur les collèges ouvriers et employés conjugués à 15 voix près l'équivalent des voix CGT et CFTC.

LES DÉCLARATIONS... NE FONT PAS LE PATRON

Lettre ouverte à M. BUNOUST-ROQUERE
Président d'Entreprise et Progrès
Vice-Président du groupe SOMMER-ALLIBERT

Monsieur le Président,

Nous avons appris par « le Monde » du 10.9. votre accession à la présidence de l'Association Entreprise et Progrès.

L'article consacré à cet événement précise combien votre association s'est, nous citons « toujours montrée à la pointe des idées patronales » en matière sociale.

Pour juger de ce que donnent ces idées dans la pratique, nous avons entre autre à Grenoble l'usine ALLIBERT qui fait partie du groupe SOMMER-ALLIBERT dont vous êtes Vice-Président, et à ce titre la situation qui est faite aux travailleurs de cette usine relève de votre responsabilité.

Nous précisons ici certains aspects de cette situation : — Depuis la création de la section syndicale C.F.D.T., qui fait partie du syndicat Chimie de la région grenobloise C.F.D.T., une répression féroce et de tous les instants s'est abattue sur nos militants.

- Le délégué syndical C.F.D.T. n'avait pas le droit de circuler dans l'entreprise, il a fallu l'intervention de l'Inspecteur du Travail pour que la direction cède et accepte un droit reconnu par la loi.
- En moins de 6 mois, 3 militants C.F.D.T. ont été licenciés sous des prétextes divers.

La direction a tenté d'acheter l'un d'entre eux en lui proposant un poste plus élevé, devant son refus celui-ci a été immédiatement licencié.

- Les délégués C.F.D.T. sont contrôlés continuellement, leurs cadences sont augmentées. L'un d'entre eux a été menacé s'il distribuait des tracts, d'être enfermé dans un placard par des membres C.F.T. : la direction a fermé les yeux.

Les horaires sont de 44 h 30 par semaine. Où est la semaine de 40 heures ?

Les conditions de travail des O.S. sont déplorables. Les brimades et les attitudes racistes sont monnaie courante. Le bruit, la chaleur, les cadences élevées, toute chose qui sont le lot habituel des travailleurs d'ALLIBERT.

Nous pourrions remplir plusieurs pages de faits de cette nature.

Nous pensons que lorsque l'Association Entreprise et Progrès dont vous êtes Président se dit « l'aile marchante du patronat » les réalités vécues par les travailleurs d'ALLIBERT sont là pour montrer qu'en 1974, le « Moyen Age » est toujours aux portes des usines et souvent encore à l'intérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations.
Pour le Syndicat Chimie,
J.-P. BOURNE



CANCER :

Côte d'alerte dépassée

Du 28 au 30 octobre à GENEVE, 14 militants de la CFDT travaillant dans des entreprises de produits chimiques ont eu peur... La raison en est simple... Ils participaient à une conférence organisée par l'ICF (Fédération internationale de la Chimie à laquelle la FUC est adhérente) sur le thème de l'hygiène et de la sécurité dans les entreprises chimiques et en particulier sur les risques que présente la manipulation de produits toxiques (entre autres : chlorure de vinyle, benzène, amiante, etc.).

C'est tout simplement ahurissant...

Les plus éminents spécialistes dont la renommée n'est plus à faire, comme les professeurs SELIKOFF ou MALTONI, sont venus nous exposer, au vu d'études sérieuses, de statistiques sur des cas humains, confirmées par des essais sur des animaux, que, dans de nombreux cas, la manipulation de produits chimiques, dans les conditions actuelles de fabrication, était un facteur important d'atteinte de cancers du foie, de la vessie, de leucémie ou autre...

Alors là, nous disons NON.

Où le patronat connaissait ces études et dans ce cas il est criminel de n'en avoir jamais informé officiellement les CHS des entreprises concernées, ou le patronat ignorait et ignore toujours ces études et dans ce cas c'est encore plus criminel car cette légèreté montre que la finalité de l'entreprise n'est pas l'homme mais un lieu de recherche du profit.

Nous sommes affrontés là à un problème délicat car il ne s'agit plus de prévenir un risque immédiat dont les conséquences sont tout de suite sensibles pour le travailleur. Tout ce que nous avons appris montre que c'est souvent 20, voire 30 ans, après l'exposition du travailleur aux produits chimiques dangereux qu'un cancer peut apparaître et que ce n'est pas une radiographie sommaire une fois par an ou une analyse sanguine rapide tous les 6 mois qui pouvait alerter le travailleur et son médecin.

C'est dire que sur cette question les responsabilités du travailleur et de l'organisation syndicale vont être importantes pour les mois et les années qui viennent.

Nous savons maintenant que des scientifiques travaillent sur cette question, qu'ils sont prêts à mettre leurs études au service des travailleurs par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales. Voilà l'avenir, voilà comment nous prendrons en charge correctement et efficacement la défense de la santé des travailleurs.

Ce problème est trop important pour que nous en restions à cet article alarmant et limité. Nous y reviendrons dans le prochain numéro de « Chimie Unifiée » avec des données précises irréfutables.

— A suivre —

L'EMPLOI

UN ACCORD NE FAIT PAS LE PRINTEMPS



La radio, les journaux, ont fait une publicité abondante à l'accord signé le 14 octobre entre les organisations syndicales et le patronat dans le cadre de l'UNEDIC.

Certes, cet accord est important : il est le résultat des luttes sur l'emploi.

La position de la C.F.D.T. était :

garantie du salaire réel dans tous les cas de chômage. Elle défendait donc la position suivante :

- indemnité d'attente à tous les licenciés, quel que soit le motif du licenciement, ainsi qu'aux départs volontaires légitimes ;
- salaire réel pendant un an, sans aucune restriction ;
- refus d'un contrôle supplémentaire de la situation des bénéficiaires ;
- refus de l'imputation des indemnités de licenciement.

Si le front des cinq organisations syndicales a été solide sur le refus de la limitation aux licenciements collectifs, de la dégressivité et de l'imputation de l'indemnité de licenciement, seules la CFDT et la CGT refusaient le contrôle supplémentaire que constitue la nécessité d'une décision de commission paritaire tous les trois mois pour maintenir l'indemnité.

Le patronat a donc cédé sur les points où il y avait unanimité des organisations syndicales, mais maintenu l'exigence, pour lui fondamentale, d'un contrôle accru de la situation des bénéficiaires de cette indemnité.

Ce qu'il faut retenir de l'accord :

Les conditions d'ouverture du droit :

Les salariés doivent remplir les conditions suivantes

- 1° - Etre licencié pour un motif économique d'ordre conjoncturel ou structurel entraînant suppression d'emploi ; le motif du licenciement devra être attesté par l'Inspecteur du Travail.
- 2° - Avoir appartenu pendant six mois au régime d'allocations spéciales de l'UNEDIC au cours des douze mois précédant la date de rupture du contrat.

- 3° - Etre âgé de moins de 60 ans à la date de rupture du contrat.
- 4° - Etre physiquement apte à l'exercice d'un emploi ;
 - être inscrit comme demandeur d'emploi ;
 - ne pas être en chômage saisonnier ;
 - ne pas avoir refusé, sans motif valable, un emploi offert notamment par l'ANPE.

La durée de l'allocation - La décision de maintien tous les trois mois.

Le droit à l'allocation supplémentaire d'attente qui sera versée jusqu'au reclassement ou jusqu'au 60^e anniversaire de l'intéressé à compter de la rupture du contrat est ouvert pour une période d'un an.

Toutefois, à l'expiration du 3^e mois, du 6^e mois et du 9^e mois d'indemnisation, le dossier de chaque bénéficiaire sera examiné par une commission paritaire qui, compte tenu :

- des possibilités et des efforts de reclassement de l'intéressé ;
 - des offres d'emploi qui lui auront été faites ;
 - des stages de formation professionnelle proposés ou suivis ;
- décidera s'il y a lieu de maintenir le versement de l'allocation.

Montant de l'allocation

L'allocation supplémentaire d'attente sera égale à la différence entre, d'une part 90 % du salaire de référence en vigueur dans le régime d'allocations spéciales et, d'autre part, le total des allocations d'aide publique et des allocations spéciales (ou l'allocation unique qui, dans le cas de la simplification, se substituerait à ces deux catégories d'allocations).

Si l'intéressé suit un stage de formation professionnelle, l'allocation supplémentaire d'attente sera égale à la différence entre 90 % du salaire de référence et les indemnités versées au titre du stage.

L'allocation supplémentaire d'attente sera versée dans les mêmes conditions que les allocations spéciales de chômage.



S'EMPLOYER ...

- * au plein emploi
- * au bon emploi

UNE SITUATION INACCEPTABLE

Dans les Industries Chimiques aujourd'hui la dégradation de l'emploi est certaine :

On réduit la durée du travail sans compensation de salaire, principalement dans le Caoutchouc et dans les Peintures et Vernis, mais aussi dans les Matières Plastiques.

Cette situation s'apprécie à travers des conflits importants.

- Baignot et Farjon (Pas de Calais) pour s'opposer au transfert de la fabrication.
- Isotube à Marquette (Nord) contre la fermeture de l'usine prévue pour la fin de l'année.
- Ami à 1s sur Tille (Côte d'Or) contre 120 licenciements.

Mais le problème de l'emploi ne se pose pas qu'en terme de licenciements : on constate que suite aux concentrations, aux restructurations, il n'y a pas toujours licenciements à proprement parlé, mais partout :

- un arrêt de l'embauche,
- des mutations,
- une dégradation des conditions de travail et de sécurité.

Par ailleurs, le patronat essaie de réduire au maximum le personnel permanent nécessaire à la fabrication, en ayant recours à la main-d'œuvre périphérique (intérimaires, sous-traitants).

Les conséquences d'une telle politique de réduction maximum des effectifs sont claires :

- augmentation de la charge de travail,
- diminution du temps de repos
- difficultés accrues pour l'utilisation maximum des droits syndicaux.



Malgré toutes les mesures (indemnisation du chômage) prises par un patronat qui veut faire passer sa politique en douceur, la situation est inacceptable.

L'EMPLOI : ON PEUT ETRE OFFENSIF

Ce serait une erreur de faire de la lutte sur l'emploi, une lutte purement défensive.

Lutter pour l'emploi, ce n'est pas attendre les licenciements en espérant ne pas être dans la charrette.

La lutte pour l'emploi est permanente et s'attaque à tous les aspects de la condition des travailleurs.

Etre OFFENSIF c'est :

- s'opposer à la dégradation des conditions de travail (Michelin La Roche sur Von et Cholet qui réduisent eux-mêmes leurs cadences),
- se battre pour la retraite à 60 ans, engager résolument la bataille sur les salaires,
- se battre pour que les postes soient adaptés aux qualifications des hommes,
- se battre pour obtenir l'intégration de la main-d'œuvre intérimaire dans le personnel permanent, et la liste serait longue ...

Dans le système actuel d'économie capitaliste, une politique de plein emploi n'est pas cohérente avec l'objectif poursuivi par les entreprises.

C'est sur cette contradiction que doit s'adapter notre action.

L'EMPLOI : ON PEUT GAGNER

C'est possible dès maintenant.

Des luttes ont eu des résultats concrets :

- Shell où une grève a permis d'obtenir l'augmentation des effectifs,
- un certain nombre d'entreprises de la Chimie, du Pétrole, du Verre-Mécanique luttent pour l'obtention d'une équipe supplémentaire de postes, ce qui se traduit également par l'embauche de personnel.

Les Organisations syndicales ont échappé au patronat des mesures qui amélioreraient la condition du chômeur : c'est nécessaire mais :

ce n'est NI L'ESSENTIEL
NI L'ENJEU

D'UNE VÉRITABLE BAGARRE SUR L'EMPLOI.

Tract diffusé à la manifestation du 25 octobre à Paris devant le CNPF

Financement

Pour la part non financée par l'Etat, l'indemnité d'attente entrera dans les charges de l'UNEDIC, les cotisations à cet organisme continuant à être réparties entre les employeurs et salariés dans la proportion respective de 4/5^e et 1/5^e.

L'application à ceux qui sont actuellement au chômage.

Les salariés licenciés pour motif économique et qui sont actuellement en chômage bénéficieront de l'indemnité d'attente pour la période restant à courir sur la durée d'un an, à partir de la date d'application de l'accord.

Ainsi un travailleur licencié six mois avant la date d'application de l'accord aura en principe droit à l'indemnité d'attente pendant six mois sous réserve des autres dispositions, notamment l'examen du dossier tous les trois mois.

Les limites de l'accord

En fait, il ne s'agit pas d'une indemnité pour un an, mais d'une indemnité pour trois mois qui peut être prolongée, par périodes de trois mois, jusqu'à une durée maximum totale d'un an, une décision d'une commission paritaire étant à chaque fois nécessaire.

Il est donc faux d'affirmer que le maintien du salaire est assuré pendant un an aux salariés licenciés pour motif économique.

Bien qu'aucune statistique actuelle ne puisse préciser le nombre de licenciés pour motif économique, les évaluations faites, à partir du niveau de chômage de 1973, situent aux environs de 200 000 par an le nombre de licenciés pour motif économique. Avec la montée actuelle du chômage, cela sera beaucoup plus important.

Quel temps faudra-t-il pour examiner sérieusement tous les trois mois un tel nombre de dossiers ?

Il faudra aussi des agents d'enquête pour constituer tous les dossiers. Ce n'est pas dans les ASSEDIC qu'il y aura chômage.

Une commission paritaire ASSEDIC est composée, en règle générale, de cinq représentants patronaux et d'un représentant de chacune des cinq centrales syndicales.

Pour que la commission décide le maintien de l'indemnité d'attente, il faut

qu'elle se prononce à la majorité, c'est-à-dire 6 sur 10 ; il faudra donc à chaque fois qu'un représentant patronal au minimum se range à l'avis des représentants salariés pour qu'une décision favorable soit prise.

Il faudra donc, dans les commissions paritaires, des militants « qui se battent ».

Les nouvelles contradictions à utiliser

Le salarié reclassé avec une perte de salaire gagnera MOINS que le travailleur qui a perdu son emploi. Cela doit renforcer NOTRE LUTTE POUR LE RECLASSEMENT SANS BAISSSE DE SALAIRE ET MEME AVEC EVOLUTION.

Le travailleur en chômage partiel gagnera MOINS que s'il était licencié et ne travaillait pas. Cela devrait permettre d'AMELIORER LES ACCORDS D'INDEMNISATION AU CHOMAGE PARTIEL jusqu'à l'indemnisation intégrale des heures perdues.

Les mises à la « pré-retraite » entre 55 et 60 ans offriront MOINS d'intérêt puisque cette situation sera moins avantageuse que l'indemnité d'attente. Cela doit nous rendre vigilants quand les directions proposent des accords de « pré-retraite ».

Conclusion

Cet accord ne règle pas le problème essentiel : garantir l'emploi à ceux qui en ont un et en donner à ceux qui n'en ont pas.

Tout en continuant de lutter, plus que jamais, pour la garantie de l'emploi, NE CEDONS PAS AU CHANTAGE A L'EMPLOI que les directions utilisent pour briser notre combativité.

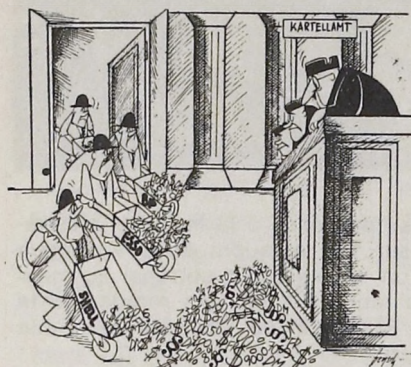
— Nous voulons travailler, oui, mais pas pour faire n'importe quoi, n'importe comment. Refusons d'être trop vite notre vie à cause de conditions de travail qui doivent être améliorées (produits toxiques, cadences, etc.). Demandons des horaires qui nous laissent le temps de vivre... Refusons d'être mis devant le fait accompli d'une politique d'entreprise déterminée sans nous, et même souvent contre nous.

Devenons plus exigeants, outre les salaires, sur :

- les conditions de travail ;
- la formation permanente ;
- une meilleure qualité de vie.

La crise de l'énergie :

NOS VRAIS ADVERSAIRES



C'est la faute à... « la crise de l'énergie ! ».

Prétextant cela, les patrons et le gouvernement entendent rejeter tous les maux, inflation, chômage, pénurie... sur le compte de l'augmentation en décembre dernier des prix du brut.

Un battage d'information et de déclarations sans précédent tend, de manière insidieuse :

- à faire germer et croître un esprit anti-arabe dans l'opinion publique mondiale,
- à justifier auprès des travailleurs, une fois de plus les hausses des prix de l'énergie et des marchandises qui en découlent.
- à entretenir un climat propice aux restrictions de la consommation des travailleurs, à entretenir l'éternel chantage : « Soyez sages... sinon ce sera pire ».

Il faut regarder de plus près la situation en ayant à l'esprit que, pour les sociétés en système capitaliste, seuls le profit et le pouvoir comptent.

Un monstre à 7 têtes

Ceux qui ont en mains les cartes maîtresses du grand jeu de l'énergie dans le monde, ce sont les 7 grandes firmes multinationales, principalement d'origines américaines et leurs multiples filiales (Exxon, Mobil, Texaco, Gulf Oil, Shell, B.P., Socal).

On imagine mal leur gigantisme et leur puissance, mais on sait qu'elles font et défont les gouvernements ou leurs politiques au gré de leurs impératifs de profit et de pouvoir maximum.

On sait aussi qu'elles manient plus d'argent que bien des nations.

Ce que l'on nous cache soigneusement, c'est qu'elles ne sont pas seules mais qu'au contraire elles ont créé des centaines et des centaines de filiales communes pour diversifier et accroître leurs sources de profits, qu'elles recherchent activement ensemble du pétrole et les moyens pour garder le monopole des énergies nouvelles (nucléaire, bitume, géothermie, soleil...) de demain.

On ne nous dit pas quels sont les grands chefs d'orchestre de la symphonie douloureuse pour les travailleurs de la fin du pétrole et de la préparation de l'après-pétrole, qui les engage dans une course effrénée à la

recherche de l'argent pour investir très très vite pour garder le monopole de l'énergie.

Mais qui en fait les frais ?

A qui profite la crise ?

Si l'on se penche sur les résultats officiels, ce sont les compagnies pétrolières qui en retirent les plus grands bénéfices de leur histoire.

1974 :

EXXON + 60 % d'augmentation des profits - MOBIL + 85 % - TEXACO + 45,4 % - AMERICAN PETROFINA + 109 % - SHELL + 36 % - INDIANA STANDARD + 106 % - OCCIDENTAL PETROLE COORDINATION + 680 %.

Ces résultats tiennent compte des réévaluations de stocks, mais en les déduisant, on tombe sur des chiffres entre 25 et 30 %.

Quand on regarde les sommes consacrées aux investissements, elles sont également dans les pourcentages d'augmentation voisins des précédents.

On ne nous dit pas non plus que ces firmes multinationales ont de quoi faire réfléchir les gouvernements. Par exemple, en 1972, la B.P. trouvant que la distribution ne « payait » pas assez en Italie, a décidé du jour au lendemain de se retirer de ce pays. Pourquoi pas demain en France si le Gouvernement ne se montre pas « compréhensif » sur les prix ? Déjà les licenciements en signe d'avertissements pleuvent (Fina, Primagaz, Shell...).

Déjà les patrons pétroliers français manipulent l'opinion publique avec de grosses ficelles afin qu'elle accepte mieux et même demande au gouvernement la hausse des prix à la pompe.

Les revers de l'exploitation

Pendant des dizaines d'années, les firmes ont régné sur le Moyen Orient. Des profits colossaux ont été soutirés des richesses du sous-sol de ces pays, sans contre partie de développement ni de richesse, sauf pour une couche de privilégiés assurant les bases de leur soumission aux géants américains.

Peu à peu, le développement de la prise de conscience dans les pays producteurs les plus peuplés (Algérie, Iran, Irak, Libye) le rassemblement des pays producteurs au sein de l'OPEP leur ont permis de négocier les prix du pétrole brut, mais, au fur et à mesure de l'accélération de l'inflation, le pouvoir d'achat du prix du pétrole a baissé alors que les prix des produits manufacturés importés par les pays arabes, et nécessaire à leur développement étaient multipliés par 3 à 50 (ex : blé dur x 4 - ciment x 3 - fer x 2).

C'est donc sous la nécessité d'une lutte contre leur exploitation éhontée et les inégalités entre pays industrialisés et Tiers-Monde et pour hâter une solution au problème Israélo-Arabe que ces pays ont limité leurs sorties

de pétrole (peu suivie en fait) et augmenté le prix du pétrole.

Ces rentrées financières permettent tout juste aux pays producteurs peuplés de maintenir leur pouvoir d'achat, dans les autres pays (émirats arabes), les sommes sont regroupées par les firmes multinationales (ex Arabie Séoudite investit Krupp). Les classes ouvrières de ces pays restant soumises à l'exploitation et la domination les plus rudes, cela justifie notre combat commun avec elles contre de mêmes adversaires : SHELL, EXXON, MOBIL, etc...

L'hypocrisie gouvernementale

Giscard a peut être « la barre », mais il ne maîtrise ni les vents ni les courants. Il essaye de faire croire que la guerre économique de l'impérialisme US vis-à-vis de l'Europe n'existe pas. Or, chaque jour, l'étai se resserre. Par leurs firmes multinationales, les USA contrôlent une bonne partie des pays du Moyen Orient producteurs de pétrole dont l'Amérique ne dépend que pour 10 % alors que l'Europe en dépend à 80 % de ses approvisionnements.

Le Gouvernement se rend compte que la diversification des sources d'énergie était nécessaire (il y a plus de 10 ans que la C.F.D.T. en parle) et se lance dans le « tout nucléaire ». Choix dénoncé par la C.F.D.T. dans une récente conférence de presse pour les risques incalculés qui y sont liés et la dépendance aux mêmes firmes multinationales qu'il suppose.

Une seule solution... l'action offensive des travailleurs

La CFDT œuvre pour une politique de l'énergie différente mais également pour un modèle de développement différent incompatible avec le système actuel.

La crise de l'énergie fait apparaître nos solutions comme très crédibles, le système capitaliste serait prêt à y puiser des idées (par ex : favoriser les transports en commun)... pourvu qu'il reste au pouvoir. Les occasions doivent être saisies pour qu'en permanence, soit dénoncé le fait que les travailleurs ne soient jamais consultés sur les choix qui déterminent ce qu'ils doivent consommer, les conditions de leur vie, les conditions et l'organisation de leur travail, leur emploi, leurs salaires...

La FUC rappelle que, face à la politique de restructuration des licenciements, des effectifs, d'atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs, elle mette tout en œuvre pour qu'un combat réellement offensif et coordonné soit mené pour des avancées significatives. Cela passe par la volonté de chaque adhérent d'œuvrer dans ce sens.

LA JOURNÉE DU 15 OCTOBRE 1974

Elle a été marquée, à Paris, par d'importantes délégations à l'Assemblée Nationale. L'action engagée depuis un mois, particulièrement les 14 et 15, peut être considérée comme très positive.

Le gouvernement ne s'y est pas trompé, puisqu'il amenda son texte en dernière minute, alors qu'il s'était refusé jusque là à toute modification. Pourtant ce dernier recul ne doit pas nous laisser d'illusion. Certes, Durafour, le Ministre du Travail, a introduit dans le projet :

1. Le principe de l'extension de la sécurité sociale à tous les français d'ici 1978 ;
2. La garantie du financement par l'Etat des déficits des régimes des non-salariés jusqu'en 1978 ;

L'HISTOIRE

Après le choc social né de la dernière guerre mondiale, la bourgeoisie a semblé admettre la revendication à la sécurité matérielle et la redistribution des revenus en fonction des besoins sociaux.

Mais depuis le vote de la loi qui a mis en place la sécurité sociale en 1945, la classe au pouvoir n'a cessé de battre en brèche le principe de la solidarité sociale, au lieu d'accepter d'intégrer réellement la satisfaction des besoins sociaux dans le développement économique même. Et la réforme de

L'ENJEU

Nous voulons la solidarité nationale, et par conséquent, la participation financière de l'Etat, alors qu'actuellement la charge financière (les « recettes » de la sécurité sociale) repose, pour 91 %, sur le salaire « différé » (cotisations patronale et ouvrière).

Il faut donc procéder à une clarification des rapports entre l'Etat, le régime général et les autres régimes spéciaux et particuliers afin de définir clairement les charges qui relèvent de chaque régime, et celles qui, logiquement, doivent être assumées par l'Etat.

La participation financière de l'Etat doit, de toute évidence être accrue. N'est-elle pas actuellement la plus faible par rapport à celles de nos partenaires européens, puisqu'elle représente en France seulement 7 %, contre 14 % en Allemagne, 15 % en Italie et 20 % en Belgique ? Avec les nouveaux adhérents à la C.E.E., le contraste est plus frappant encore, puisque le financement de l'Etat atteint 58 % au Royaume-Uni et 80 % au Danemark.

Cela veut dire que, tôt ou tard, il sera nécessaire de faire plus largement appel à l'impôt, à la fois pour accroître les ressources financières de l'institution, et pour introduire plus d'équité dans la répartition de la charge. L'effort essentiel est demandé actuellement aux cotisations, alors que les revenus du capital et le capital lui-même ne participent pas au financement de la sécurité sociale. Ainsi se trouve réalisé un singulier cumul des injustices du pré-lèvement social (dégressif par rapport au revenu) et des iniquités du système

ressources doit demeurer le domaine exclusif des organismes de sécurité sociale.

Mais les visées du pouvoir restent les mêmes ; réduire la sécurité sociale à un régime minimum pour tous et donner le champ libre aux banques et assurances privées dans la couverture sociale.

L'apreté des débats des 16 et 17 octobre à l'Assemblée Nationale, l'intervention directe de Chirac sur l'U.D.R., montrent bien que rien n'est joué. D'où la nécessité d'intervenir à tous les niveaux auprès des SENATEURS, et particulièrement dans leur circonscription, dans l'unité la plus large, pour bien montrer que le projet — même amendé — n'est pas acceptable.

Le résultat final dépend de la pression qui sera exercée tout au long des débats.

1967 a retiré le contrôle de la gestion des mains des bénéficiaires : les salariés ; les fameuses « ordonnances » ont, en fait, confié la sécurité sociale au patronat, brisé l'unité du régime général, et fait marche arrière en revenant aux principes de l'assurance et de l'assistance — doctrine « libérale » chère au C.N.P.F. — c'est-à-dire que, grâce aux cotisations des salariés, on veut bien donner une couverture minimum à tous. Libre à chacun de contracter une assurance privée s'il veut être mieux couvert.

fiscal. Autant dire qu'une réforme de la sécurité sociale fondée sur le recours à l'impôt implique préalablement une adaptation de notre fiscalité : impôt progressif sur le revenu, rééquilibre des contributions demandées respectivement aux revenus du capital et du travail, lutte contre les fraudes fiscales.

On ne saurait trop répéter : la fiscalité n'implique aucunement la gestion par l'Etat. Si le recouvrement de certaines taxes est opéré par les services du trésor, la gestion de l'ensemble des

ressources doit demeurer le domaine exclusif des organismes de sécurité sociale.

Il va s'en dire qu'une telle réforme impliquera l'abolition du système anti-démocratique mis en place par les ordonnances de 1967 et consacrera le retour à l'élection des conseils d'administration des Caisses du régime général des travailleurs salariés. Ces organismes seraient élus sur la base du poids respectif des grandes catégories de producteurs.

QUE FAIRE ?

Le débat sur la sécurité sociale va passer au Sénat LE 12 NOVEMBRE 1974.

Ces quelques jours doivent nous permettre de développer encore la pression des travailleurs sur le Sénat.

Un modèle de pétition, à envoyer aux sénateurs, va paraître dans le dernier « Syndicalisme hebdo » d'octobre.

En unité d'action avec la C.G.T., popularisons cette action auprès de tous les travailleurs.

Tout n'est pas joué ; le Sénat peut contredire le vote de l'Assemblée Nationale. A nous de le contraindre. L'opinion publique, c'est nous.

**cotisation 75**

- * comme les prix
- * comme les salaires

LA COTISATION 1975 AUGMENTERA.
C'EST NECESSAIRE POUR CONSERVER
LE POTENTIEL DE LA FEDERATION :
HIERARCHISEZ-LA.

n'oubliez pas l'objectif: 1% du réel

NB

nouvelles brèves

GREVE AUX P.T.T.

Les postiers sont en grève depuis plusieurs semaines.

Ce n'est jamais sans des motifs sérieux que le personnel dans un service public accepte de faire la grève.

Mais il arrive un moment où ces décisions sont inévitables.

En se battant comme ils le font sur les conditions de travail et sur la titularisation du personnel intérimaire, les postiers mènent la même lutte que mènent les travailleurs de la FUC CFDT.

PRIX SEPTEMBRE, ENCORE 1,1 %

En augmentant de 1,1 % pour le mois de septembre, l'indice des prix a une nouvelle fois crevé le plafond.

Toutes les déclarations lénifiantes du Président de la République n'y changeront rien.

Quand le représentant de la Chambre patronale du Verre disait être optimiste et être persuadé que l'augmentation du coût de la vie ne dépasserait pas 0,8 % par mois pour les 3 mois à venir, nous avons ri et croyons que compte tenu des mesures prises, cette affirmation relevait du parti stupide.

CHOMAGE... ÇA GRIMPE

La manifestation organisée le 25 Octobre devant le siège du CNPF sur les problèmes de l'emploi avait ses raisons.

En effet, toutes les statistiques nationales montrent un accroissement du chômage pour le mois passé, et sans aucun doute une aggravation de la situation pour les mois à venir.

La lutte de l'emploi reste une lutte prioritaire.

LISTES ELECTORALES

La clôture des listes électorales est fixée au 31 décembre. Nous rappelons que tous les jeunes de plus de 18 ans peuvent et doivent se faire inscrire.

KODAK INTERNATIONAL

Un conseil mondial KODAK a vu le jour le 18 octobre à GENEVE. Les représentants des pays européens et des USA de cette entreprise ont décidé de s'attaquer sérieusement à cette entreprise multinationale bien connue pour son caractère très souvent antisyndical.

Affaire à suivre....

VISITEURS MEDICAUX CFDT

Les visiteurs médicaux de la CFDT, conformément au statut de notre fédération, tiendront le 14 décembre l'Assemblée Générale constitutive de l'UNIM (Union Nationale des Informateurs Médicaux).

Cette structure devrait donner encore plus d'ampleur aux actions menées pour la défense

de cette catégorie de personnel, mais aussi pour promouvoir la politique CFDT en matière de pharmacie et santé publique.

INFORMATIONS - RIEN NE VA PLUS

Le monde de l'information est en effervescence.

Après la révision baclée du statut de l'ORTF et les atteintes à la liberté de l'information comme en témoigne la crise de EUROPE 1, c'est l'ensemble des moyens et des objectifs de l'information qui sont remis en cause.

Le syndicat des journalistes ne s'y trompe pas lorsqu'il appelle ses adhérents à la grève.

REFORME DE L'ENTREPRISE

La Commission SUDREAU a reçu une délégation de la C.F.D.T.

La déclaration du représentant du CNPF dans cette commission (Monsieur JOUVEN de Pechiney Uguine Kuhlmann) en dit long sur la possibilité d'aboutissement de la dite commission.

Il a déclaré notamment : « On ne donne pas des moyens à des gens qui déclarent qu'ils veulent renverser le système... en un mot, vers la révolution ».

SOLIDARITE CHILI

De nombreuses actions et manifestations ont eu lieu durant la période du triste anniversaire de la prise du pouvoir par PINOCHET.

Nous rappelons que les fonds que les adhérents veulent faire parvenir aux travailleurs chiliens peuvent être adressés au CCP CFDT 283-24 PARIS, avec la mention : « Solidarité Chili ».

GISCARD ET SES PROMESSES

M. Giscard d'Estaing a tenu l'une de ses promesses de la campagne présidentielle en invitant jeudi 31 octobre à l'Elysée les deux équipes des Carnot Rollers Skaters, douze enfants de onze à quinze ans, élèves du lycée Carnot et patineurs émérites. Les lycéens ont fait une démonstration de leur virtuosité sur la terrasse du palais de l'Elysée, puis ont visité les salons d'apparat sous la conduite de M. Giscard d'Estaing. Et les autres promesses.

PETROLE : ON SAVAIT

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les sociétés pétrolières n'est pour la FUC-CFDT que l'officialisation pour le public de pratiques que pour sa part, elle avait maintes fois dénoncées.

Il est nécessaire dans la situation présente d'aller encore plus loin et de rappeler que pour obtenir des profits plus élevés, les compagnies ne se contentent pas de tricher sur les impôts ou le prix d'accès au brut. Ces derniers mois, elles se sont livrées à un odieux chantage auprès des travailleurs de l'industrie pétrolière. « Intervenez avec nous auprès de l'état pour obtenir une augmentation des produits pétroliers, sinon votre emploi est gravement menacé ».